

Ce choix d'habilitation est uniquement fondé sur les réponses aux questions posées par le logiciel Habilitio. A bientôt sur [Habilitio](#) et sur le site [MvFormateur](#)

Votre titre d'habilitation devrait être : B0/H0V/B2V/BC/BR/BR photovoltaïque/H1V

Durée de la formation : 4 jours soit 28H

B0/H0V : Cette combinaison de titre permettra à son titulaire de réaliser des travaux non électriques dans un environnement électrique basse et haute tension (BT, HT)

B2V : ce titre permet à son titulaire d'effectuer des travaux (au sens de la norme NF C18510) tels que création ou modification d'une installation, sur des installations ou machines électriques très basse tension et ou basse tension uniquement (TBT, BT). Il a la charge de la bonne réalisation des travaux ainsi que de la sécurité de ses exécutants, des tiers interagissant, ainsi que des tiers présents dans son chantier.

BR : ce titre permet à son titulaire d'assurer des dépannages, des connexions déconnexions, d'essais et de mesurages sur un réseau électrique ou machine de très basse tension et ou basse tension (TBT, BT). Il exerce seul ou avec un exécutant de niveau minimum **B1V**. Il peut consigner pour lui-même ou son exécutant. Electricien de métiers il sait lire un schéma électrique ou connaît l'équipement. Il a la connaissance du métier. Il est responsable du travail effectué et assure la sécurité de son éventuel exécutant et des tiers.

Attention il ne peut consigner que pour lui-même ou son exécutant en aucun cas le BR ne consigne pour d'autres personnes ou entreprises extérieures.

BR Photovoltaïque : ce titre permet à son titulaire de : l'exécution, dans la limite d'une intervention BT générale, des opérations de montage ou démontage d'un connecteur débrochable sur un conducteur, la manipulation de modules PV, la connexion, déconnexion, sectionnement mécanique de conducteurs au moyen d'un outil adapté, la séparation et condamnation d'une partie d'installation, la mise en œuvre d'écran opaque, le nettoyage de modules PV, les essais, vérifications et mesurages.

Il est également apte à diriger un exécutant habilité symbole BP.

Responsable de la demande		
Nom de l'Entreprise		
Adresse de l'entreprise		
Contact téléphonique		
Contact téléphonique mobile		
Contact mail		

BC : ce titre permet à son titulaire de consigner pour d'autres personnes ou entreprises extérieures. Il s'assure que toutes les sources d'énergie électrique son coupée et condamnée il veille aussi le cas échéant a réalisé les consignations mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et rédige une attestation de consignation.

H1V : ce titre permet à son titulaire d'effectuer des travaux en qualité d'exécutant (au sens de la normes NF C18510) tels que création ou modification d'une installation, remplacement de fusible sur des installations ou machines électriques haute tension uniquement (HTA). Il n'agit que sur ordre. Il veille à sa propre sécurité. Un exécutant ne travaille jamais seul

Attention le H1V ne réalise pas de consignation pour ses exécutants ou d'autres entreprises. En ce cas il lui faudrait le titre HC

Toutes autres actions électriques est interdite

Les documents que votre entreprise doit vous remettre sont :

Le titre d'habilitation, une autorisation permanente ou temporaire (bon de travail)

Les EPI indispensables sont :

Visière anti-arc ou casque d'électricien, gant d'électricien, éventuellement un tapis isolant, vérificateur d'absence de tension (VAT) des outillages isolés, des appareillages de mesure conforme à la norme en vigueur et en bon état

Voici un lien de fournisseur : <http://www.catuelec.com/>

Responsable de la demande		
Nom de l'Entreprise		
Adresse de l'entreprise		
Contact téléphonique		
Contact téléphonique mobile		
Contact mail		